

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de St-Dominique-du-Rosaire tenue ce mercredi 7 septembre 2022, à la salle municipale de St-Dominique-du-Rosaire sous la présidence de M. le Maire Christian Legault, et à laquelle sont présents les membres du conseil suivants :

Monsieur Nicolas Paradis-Naud	Conseiller	No : 1
Monsieur Sylvain Grégoire	Conseiller	No : 2
Monsieur Gilles Audet	Conseiller	No : 4
Mme Pierrette Morin	Conseiller	No : 5
Monsieur Pascal Héту	Conseiller	No : 6

Est également présente à cette séance Madame Katy Fortier, directrice générale et greffière-trésorière.

Ordre du jour

1. ADMINISTRATION

- 1.1 ADOPTION DE L’ORDRE DU JOUR
- 1.2 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 10 AOÛT 2022
- 1.3 PÉRIODE DE QUESTIONS
- 1.4 DEMANDE D’AVIS JURIDIQUE
- 1.5 FORMATION ADMQ
 - 1.5.1 ABC/DG INTERMÉDIAIRE
 - 1.5.2 L’APPLICATION DES OUTILS EN GESTION DE L’INFORMATION DES DOCUMENTS MUNICIPAUX
- 1.6 MODIFICATION DE LA TÉLÉPHONIE
- 1.7 AQUATECH
- 1.8 RÉPARATION «HOOD» CAMION

2. FINANCES

- 2.1 APPROBATION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER

3. CORRESPONDANCES

4. URBANISME

- 4.1 AVIS D’INFRACTIONS 1805 38 8269

5. AGENTE DE DÉVELOPPEMENT

6. TRAVAUX PUBLICS

7. SÉCURITÉ PUBLIQUE

8. FORÊTS ET ENVIRONNEMENT

9. RÈGLEMENTS

- 9.1 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DE PROJET RÈGLEMENT CONCERNANT LA LIMITE DE VITESSE

10. VARIA

11. RAPPORT DES MEMBRES DU CONSEIL

12. PÉRIODES DE QUESTIONS

13. LEVÉE DE L’ASSEMBLÉE

1. ADMINISTRATION

1.1 ADOPTION DE L’ORDRE DU JOUR

132-09-22

ADOPTION DE L’ORDRE DU JOUR

**IL EST PROPOSÉ PAR M. le conseiller Gilles Audet
ET UNANIMEMENT RÉSOLU**

D’ADOPTER l’ordre du jour tel que proposé.

1.2 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

133-09-22

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 10 AOÛT 2022

**IL EST PROPOSÉ PAR M. le conseiller Sylvain Grégoire
ET UNANIMEMENT RÉSOLU**

D’ADOPTER le procès-verbal du 10 août 2022 tel que rédigé.

1.3 PÉRIODES DE QUESTIONS

1.4 DEMANDE D’AVIS JURIDIQUE

134-09-22

DEMANDE D’AVIS JURIDIQUE

ATTENDU QUE les Municipalités de Berry, Saint-Mathieu-d’Harricana et Saint-Dominique-du-Rosaire veulent un avis juridique concernant l’utilisation des fonds forêts.

**IL EST PROPOSÉ PAR M. le conseiller Nicholas Paradis-Naud
ET UNANIMEMENT RÉSOLU**

QUE la Municipalité de Saint-Dominique-du-Rosaire se joint aux Municipalités de Berry et Saint-Mathieu-d’Harricana pour demander à la société d’avocats Morency ledit avis juridique.

1.5 FORMATION ADMQ

135-09-22

1.5.1 ABC/DG INTERMÉDIAIRE

**IL EST PROPOSÉ PAR M. le conseiller Pascal Hétu
ET UNANIMEMENT RÉSOLU**

D’AUTORISER la directrice générale & greffière-trésorière à participer à la formation *ABC/DG Intermédiaire* dispensée par l’ADMQ;

ÉTANT ENTENDU QUE les frais inhérents à cette formation seront défrayés par la Municipalité.

136-09-22

1.5.2 L’APPLICATION DES OUTILS EN GESTION DE L’INFORMATION DES DOCUMENTS MUNICIPAUX

**IL EST PROPOSÉ PAR M. le conseiller Nicholas Paradis-Naud
ET UNANIMEMENT RÉSOLU**

D'AUTORISER la directrice générale & greffière-trésorière à participer à la formation *L'application des outils en gestion de l'information des documents municipaux* dispensés par l'ADMQ;

ÉTANT ENTENDU QUE les frais inhérents à cette formation seront défrayés par la Municipalité.

1.8 MODIFICATION DE LA TÉLÉPHONIE

MODIFICATION DE LA TÉLÉPHONIE

Des informations supplémentaires sont demandées. Une décision sera rendue à la prochaine séance du conseil.

1.9 AQUATECH

Une soumission sera demandée à la Firme Aquatech afin d'obtenir un diagnostic concernant les défaillances observées aux étangs ainsi que des solutions.

1.10 RÉPARATION «HOOD» CAMION

137-09-22

RÉPARATION «HOOD» CAMION

IL EST PROPOSÉ PAR M. le conseiller Sylvain Grégoire
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

DE confier la réparation du « hood » du camion à Extrême Revêtement Abitibi Inc. au coût de 2 500\$ excluant les taxes.

2. FINANCES

2.1 APPROBATION DES COMPTES À PAYER

138-09-22

ADOPTION DES COMPTES À PAYER

IL EST PROPOSÉ PAR Mme la conseillère Pierrette Morin
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

DE DÉPOSER, D'ACCEPTER ET D'APPROUVER les comptes payés et la liste des comptes à payer au 1^{er} septembre 2022, tels que présentés et jointes à la présente résolution, soit;

Les comptes payés et à payer pour un montant de 111 192,77 \$;

Les comptes payés et à payer du service forêt pour un montant de 113 737,43\$;

Les salaires versés au mois de septembre pour la rémunération des élus et des employés municipaux au montant de 22 027,22\$.

3. CORRESPONDANCES

4. URBANISME

4.1 AVIS D'INFRACTIONS 1805 38 8269

139-09-22

AVIS D'INFRACTION 1805 38 8269

ATTENDU QUE des infractions ont été constatées au lot portant le matricule 1805 38 8269

- Article 14.2 du Règlement de zonage 147-15
- Article 5.6.2 du Règlement de zonage 147-15
- Article 9.20 du Règlement de zonage 147.15.

ATTENDU QU’un permis de rénovation avec un ajout de toit sur la galerie a été délivré;

ATTENDU QU’au lieu d’un toit sur la galerie un bâtiment secondaire de type pavillon de jardin a été érigé;

IL EST PROPOSÉ PAR M. le conseiller Pascal Hétu
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

DE transmettre au propriétaire des avis d’infractions concernant lesdites infractions;

ÉTANT ENTENDU QUE le propriétaire devra se conformer dans un délai raisonnable auquel cas il s’expose aux amendes prévues dans la réglementation.

5. AGENTE DE DÉVELOPPEMENT

6. TRAVAUX PUBLICS

7. SÉCURITÉ PUBLIQUE

8. FORÊTS ET ENVIRONNEMENT

9. RÈGLEMENTS

9.1 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DE PROJET RÈGLEMENT CONCERNANT LA LIMITE DE VITESSE

M. le conseiller Nicolas Paradis-Naud a déposé et présenté le projet de Règlement visant à déplacer la limite de vitesse à 50km/h jusqu’à l’extrémité nord de la rue Principale de St-Dominique-du-Rosaire.

Avis de motion est également donné par ledit membre du conseil municipal que lors d’une prochaine séance du conseil municipal, la Municipalité adoptera le Règlement concernant la limite de vitesse de la Rue Principale.

10. VARIA

11. RAPPORT DES MEMBRES DU CONSEIL

12. PÉRIODE DE QUESTIONS

13. LEVÉE DE L’ASSEMBLÉE

Les sujets à l’ordre du jour étant épuisés, la séance est levée il est 20h42

Christian Legault
Maire

Katy Fortier
Directrice générale & greffière-trésorière

Je, Christian Legault, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu’il contient au sens de l’article 142 (2) du Code municipal

Christian Legault